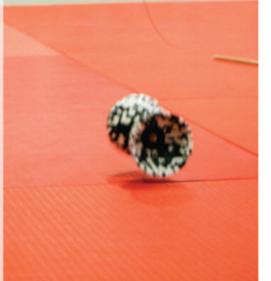


MEMORANDUM

ECOLES DE DEVOIRS



2024-2029

« Au pays de Magritte, les Ecoles de Devoirs ne sont pas des écoles, et on n’y fait pas que des devoirs... »

Texte introductif de l’historique sur les Écoles de Devoirs – site officiel de l’ONE ¹

Au-delà de leur dénomination, les Ecoles de Devoirs (EDD) reconnues par le Décret du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) du 28 avril 2004 défendent des enjeux sociétaux tels que la **lutte contre la pauvreté**, la **réduction des inégalités**, une **éducation de qualité**, la **bonne santé et le bien-être** ² en travaillant sur le développement global des enfants et des adolescents et en rendant effective la **Convention Internationale des Droits de l’Enfant**.

A travers les crises que nous traversons, nous vivons une évolution considérable de notre société, à laquelle nous devons et nous devons nous adapter pour soutenir, accompagner nos enfants et nos jeunes, dans une dynamique de développement **DURABLE et ÉQUITABLE**.

La Fédération Francophone des Écoles de Devoirs (FFEDD) et les Coordinations régionales, en soutien au secteur, vous présentent leurs revendications.



1. Page d'accueil de la rubrique Écoles de Devoirs (EDD), site de l'ONE : www.one.be

2. Ces enjeux font partie des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

PRÉAMBULE

Cela fait maintenant 20 ans que les EDD font partie du dispositif Accueil Temps Libre (ATL) de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), au même titre que l'accueil extrascolaire et les centres de vacances.

Situées principalement en zone urbaine, dans les quartiers populaires, elles sont prioritairement accessibles aux enfants et aux adolescents de 6 à 18 ans, en précarité socio-économique et/ou socio-culturelle, « maîtrisant mal la langue française » et « ne bénéficiant pas, à domicile, d'un accompagnement scolaire ou social »³. Leurs missions, définies par voie réglementaire, visent à favoriser :

1. **Le développement intellectuel de l'enfant**, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à la scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile ;
2. **Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant**, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle ;
3. **La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures** dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animation, d'expression, de création et de communication ;
4. **L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.**⁴

a) Quelques chiffres

En 2021-2022

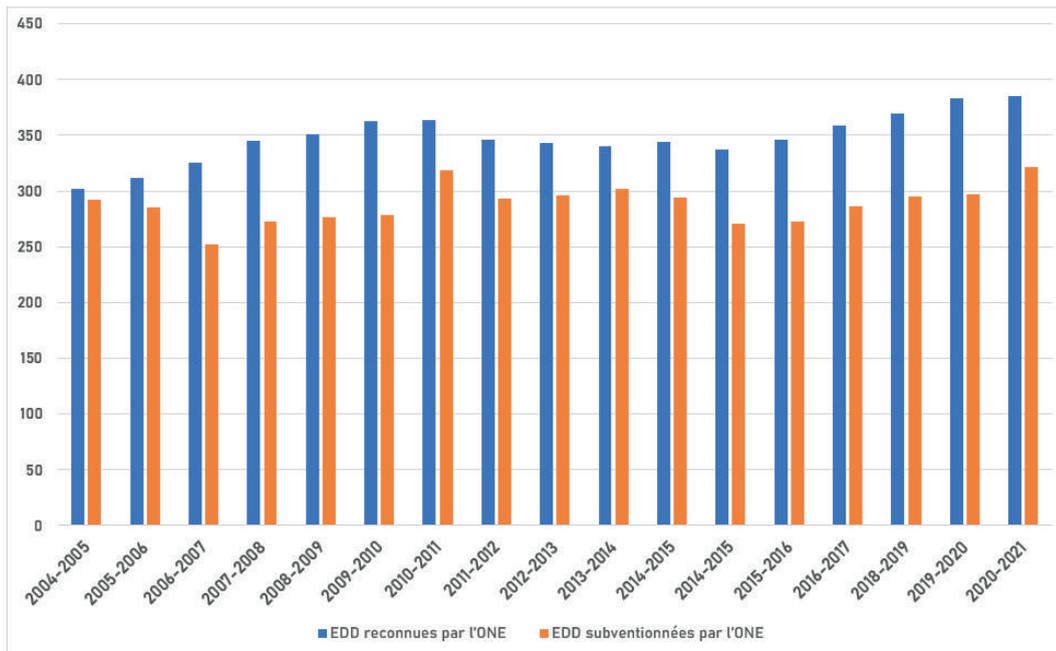
17500 enfants	accueillis chaque jour, sans compter les jeunes de 15 à 18 ans non repris dans le calcul de la subvention
1 enfant sur 40	scolarisé en FWB, inscrit en EDD
4288 animateurs	dont 57% sont volontaires (non salariés)
394	EDD reconnues
286	EDD subventionnées
8920 €	de subvention moyenne par EDD
98.000 à 109.000 € d'économie	pour les pouvoirs publics ⁵

3. Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 28 avril 2004. « Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs », art. 17 §1 6°

4. Idem, art.2 §1er

5. « Recherche-action menée dans le cadre des activités du Club Stylo, Ecole de Devoirs de l'Association des Jeunes Marocains, 2017 », référencée dans la brochure Écoles de devoirs, Mode d'emploi de l'ONE, Edition 2020. L'analyse des résultats de cette EDD pointe les sources d'économie (éviter des redoublements, des orientations inadéquates, maintien dans l'enseignement ordinaire,...)

Bien que le nombre d'EDD ne cesse d'augmenter depuis leur institutionnalisation, le sous-financement constitue un frein à la création et à la survie des EDD. Or, la qualité ⁶ et l'utilité du dispositif se vérifient chaque année, entre autres par le nombre de demandes d'inscription qui ne cessent d'augmenter mais auxquelles les EDD ne sont pas en capacité de répondre.



b) Un dispositif de qualité

A l'instar des Organismes Communautaires de Lutte contre le Décrochage Scolaire (OCLDS) au Canada, les EDD ont pris conscience que l'accompagnement psycho-éducatif est tout aussi important que la formation scolaire. La mise en œuvre de leurs missions s'appuie sur trois axes : l'axe individuel (microsocial), l'axe collectif et l'axe communautaire (mésosocial). Au-delà de l'accompagnement des enfants et des familles considérant les EDD comme troisième lieu de vie ⁷, elles s'inscrivent dans une logique communautaire visant le vivre-ensemble et la cohésion sociale au sein de leur quartier. L'apprentissage de la citoyenneté, de la participation et le développement de l'émancipation sociale leur confèrent également une approche macrosociale en articulant valeurs sociétales dominantes et diversité des cultures.

6. Cette qualité est contrôlée par un suivi et un accompagnement pédagogique de l'ONE.

7. La comparaison des EDD à un troisième lieu de vie est exprimée par les enfants et les familles dans différentes sources : recherche sur la question des devoirs réalisée par l'Asbl RTA (2016), recherche-action réalisée par une étudiante Master en ingénierie et action sociale (2022), capsules vidéo réalisées par l'Asbl Comme un lundi dans le cadre de la réforme ATL (2022).



ARTICULATION VALEURS SOCIÉTALES ET CULTURES



Une grande majorité des EDD fait partie d'un dispositif plus large. Les EDD peuvent être organisées par des communes dans le cadre de leur plan de cohésion sociale, par des CPAS ou d'autres structures à finalités sociales (Aide en Milieu Ouvert, Maisons de Jeunes, Maisons de quartier, Organismes d'insertion socio-professionnelle, ...). Cette transversalité favorise les synergies autour des enfants et de leur famille.

Par ailleurs, la qualité du dispositif EDD est reconnue par d'autres acteurs institutionnels rencontrant des enjeux similaires. En effet, depuis 2016, dans le cadre du plan de cohésion sociale de la Commission communautaire française (COCOF), les structures qui entrent dans la Priorité 1 « accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes » ont l'obligation d'obtenir leur reconnaissance en tant qu'École de Devoirs auprès de l'ONE.

La qualité provient également du profil des professionnels (salariés et volontaires) qui composent les équipes. En effet, le décret impose un minimum requis de personnes avec un parcours scolaire ou une formation certifiante à orientation sociale ou pédagogique, ainsi que de personnes diplômées de l'enseignement supérieur ou universitaire. Cependant, la seule subvention EDD ne permettant pas de rémunérer du personnel, les équipes sont principalement (parfois exclusivement) constituées de volontaires à la retraite et de salariés mi-temps, entraînant un turnover important et une précarité de l'emploi. Afin de maintenir la qualité de leur accueil, elles sont, dès lors, contraintes de trouver des subventionnements ailleurs, entraînant une surcharge administrative conséquente.

I.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

Pour la Belgique, la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales est un enjeu de taille puisqu'en 2024 elle assurera la Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne et qu'elle fera de cette thématique son cheval de bataille.

Dans son plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales 2020-2025, la FWB vise, entre autres, à « *renforcer les actions spécifiques de prise en charge des publics vulnérables* ». Il s'agit de « *valoriser et de renforcer ces services (d'un point de vue financier, humain, méthodologique, technique,...) afin de leur permettre de poursuivre et de développer leurs missions auprès de ces publics* ». Les EDD y sont textuellement citées ⁸.

En EDD, nous constatons une **paupérisation croissante** des familles que nous accompagnons.

Par ailleurs, la précarité ne se traduit pas uniquement par un manque de moyens économiques mais par **différentes formes de précarités** (sociale, culturelle, intellectuelle,...). Dans certaines familles, la précarité peut induire des sentiments de honte, de peur, d'**auto-stigmatisation** et de dévalorisation, affectant notamment leur implication dans la scolarité de leur enfant. ⁹ ATD Quart Monde Belgique pointe également l'impact des étiquettes et des préjugés sur les enfants et les familles précarisées dans **les relations entretenues avec les écoles et dans leurs parcours scolaires**. ¹⁰

Avec la crise énergétique et l'inflation, ce sont parfois des adolescents qui doivent sacrifier leur **droit au repos et aux loisirs** ¹¹ afin de contribuer aux revenus du ménage après l'école.

Pour gérer la crise covid, le **numérique** s'est installé à grande vitesse dans tous les domaines de la vie et notamment dans les écoles, comme solution à court terme pour maintenir le lien et éviter l'isolement. Or, un grand nombre de familles ne disposaient pas du matériel nécessaire, ni des compétences pour poursuivre l'enseignement à distance, creusant ainsi le fossé des inégalités. Le court terme s'est à présent pérennisé sans pour autant avoir résolu les difficultés liées à la numérisation.

-
8. Fédération Wallonie-Bruxelles. « Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales 2020-2025 », p.45.
 9. Asbl RTA et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, septembre 2015.« *Comment l'école a raté avec nous et pourquoi nous n'avons pas réussi avec elle Recherche participative menée avec des familles soumises à la pauvreté ou à l'appauvrissement* ». Intermag magazine d'intervention.
 10. ATD Quart Monde et ChanGements pour l'Egalité. « *Pour une école où TOUS réussissent* ». Production collective du groupe de croisement des savoirs "Nos ambitions pour l'Ecole 2017".
 11. Assemblée générale des Nations Unies, 20 novembre 1989, Convention Internationale des Droits de l'Enfant, article 31.





Tout cela limite les chances des enfants de sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

La crise Covid et les autres crises que nous traversons encore ont renforcé et démontré le lien qui se joue entre les EDD et les familles.

Parallèlement à leurs missions décrétales, les EDD développent une cinquième mission : **le soutien à la parentalité**. Au-delà de la dimension familiale, il s'agit de rencontrer le parent-sujet, avec ses problématiques personnelles, professionnelles et économiques.

Sur base des demandes, des observations et dans le respect de la culture familiale, le soutien à la parentalité peut aborder différentes thématiques et recouvrir différentes formes : sensibilisation aux activités éducatives, accès à la culture, valorisation et renforcement de la confiance des compétences parentales, espaces de parole collectifs et/ou individuels, activités enfants-parents, thématiques liées à l'adolescence, ...

Grâce à cela, les équipes en EDD établissent des relations privilégiées avec les parents et un **climat de confiance** et d'échanges s'installe. Cela leur permet de mieux comprendre les réalités des familles et de ce que les enfants vivent, et d'**adapter au mieux** leur accompagnement.

Comme mis en avant dans la recherche RTA ¹², les EDD jouent également un rôle primordial de relais entre les familles et les écoles en palliant notamment la méconnaissance des exigences scolaires et en favorisant leur compréhension. Cette synergie entre ces différents acteurs, gravitant autour de l'enfant, est la garantie d'une éducation de qualité qui permettrait au plus grand nombre d'enfants et de jeunes de réussir leur scolarité, dans la filière qu'ils auront réellement choisie plutôt que d'en réduire les chances ¹³.

NOUS PLAIDONS POUR QUE LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ SOIT RECONNU COMME 5^{ÈME} MISSION DES EDD, COMPLÉMENTAIRE AUX AUTRES MISSIONS.

Pour renforcer la mise en œuvre de cette mission, nous insistons sur la **nécessité d'un refinancement structurel des EDD** :

- un emploi temps plein pour chaque EDD subventionnée
- une enveloppe budgétaire spécifique à la tranche d'âge 15-18 ans
- la création d'un fonds infrastructure

Dans le cadre d'une éventuelle régionalisation, nous revendiquons d'évaluer l'impact sur les structures, en particulier pour les EDD de la région bruxelloise.

12. Asbl RTA, 2016. « A la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les Écoles de Devoirs », p.72

13. Asbl RTA et Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, septembre 2015. « Comment l'école a raté avec nous et pourquoi nous n'avons pas réussi avec elle Recherche participative menée avec des familles soumises à la pauvreté ou à l'appauvrissement », Intermag Magazine d'intervention.

II. UNE ÉDUCATION ÉPANOUISSANTE, ÉMANCIPATRICE ET ACCESSIBLE À TOUS

Le Code de l'Enseignement prévoit des travaux à domicile toujours réalisables sans l'aide d'un adulte, portant sur des apprentissages vus en cours, l'évaluation exclusivement réservée à **vérifier l'acquisition des apprentissages** et programmée dans des **délais raisonnables de réalisation**. En 1^{ère} et en 2^{ème} primaire, seule la lecture ou la présentation orale ou graphique à la famille ou à l'entourage, de ce qui a été réalisé en classe, peut être demandée. **De la 3^{ème} primaire à la 3^{ème} secondaire, les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau de maîtrise et au rythme de chaque élève ; par conséquent, ils peuvent être individualisés.** Leur **durée d'exécution doit se limiter** à environ 20 minutes pour les 3^{ème} et 4^{ème} primaires et à environ 30 minutes pour les 5^{ème} et 6^{ème} primaires. ¹⁴

Par ailleurs, pour lutter contre les inégalités et le décrochage scolaire, la FWB prévoit, entre autres, le développement des Ecoles de Devoirs au sein des établissements scolaires ou à proximité. ¹⁵

Nous constatons que les prescrits du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire concernant la **régulation des travaux à domicile** (anciennement Circulaire n°108), ne sont toujours pas respectés dans la grande majorité des écoles d'où proviennent les enfants et les jeunes qui fréquentent les EDD. La réflexion autour des travaux à domicile a été soulevée à maintes reprises par le secteur EDD et enrichie dans diverses études ¹⁶. En effet, au-delà de l'impact sur la dynamique familiale, chez certains enfants/jeunes, les **difficultés rencontrées et le temps** consacré à réaliser leurs devoirs créent un sentiment de **dévalorisation**, voire de **dégoût de l'école** et empiètent considérablement sur leur **temps libre**.

L'enjeu scolaire n'a jamais été aussi fort. La réussite scolaire est devenue la condition sine qua non pour trouver de l'emploi et « réussir dans la vie ».

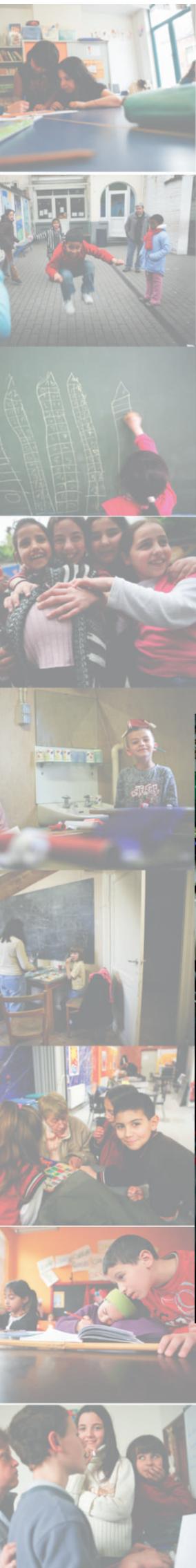
Cet enjeu scolaire amène également à ramener dans les écoles, tout ce qui concerne le développement de l'enfant, y compris les activités extrascolaires. Il y a là un **risque de marchandisation** et de mise en

14. Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 3 mai 2019. « Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire », chapitre V, p.148

15. Idem, p.7

16. Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 2012. « La place des travaux à domicile dans la vie des enfants de l'enseignement primaire », Asbl RTA, 2016. « A la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les Écoles de Devoirs ».





concurrence de la culture puisque ce sont les Pouvoirs Organisateurs des écoles qui décideront des partenariats.

Par ailleurs, les activités culturelles organisées dans les écoles doivent bien être un soutien aux apprentissages, mais ne devraient, en aucun cas empiéter sur le temps où l'enfant peut redevenir une personne à part entière, durant son temps libre et/ou son temps de repos, où il peut faire ses propres choix et investir d'autres lieux de socialisation.

L'école reste un « espace coupé du monde extérieur ayant de plus en plus de mal à gérer les difficultés scolaires et l'hétérogénéité des publics. Cette forme scolaro-centrée, oubliant tout ce qu'il y a autour de l'école, participe au développement des inégalités scolaires. »¹⁷

En EDD, l'accompagnement à la scolarité se nourrit de la **relation de confiance** qui s'établit entre les animateurs et les enfants. Ceux-ci sont accueillis en tant qu'enfants dans leur globalité et non plus sous leur statut d'élèves. Cet accueil bienveillant, le respect du rythme de chacun d'entre eux, les encouragements, des méthodes d'apprentissage alternatives et adaptées à leurs besoins, la valorisation de leurs réussites font qu'ils se sentent en **sécurité psychique**.



17. Moignard, 2017, cité dans Garnier, B. (2018). « L'éducation informelle contre la forme scolaire ? » Carrefours de l'éducation, 45, 67-91.

Par ailleurs, ils expriment être conscients que les activités socio-éducatives leur sont proposées pour les enrichir et ils se sentent respectés dans leur **choix d'y participer ou non**, ce qui renforce encore la relation enfant-animateur ¹⁸.

L'EDD permet également aux enfants et aux jeunes de changer d'horizon, de faire de **nouvelles rencontres**, d'avoir **d'autres référents** et de découvrir **d'autres frontières et d'autres cultures** : c'est une ouverture sur le monde extérieur, sur leur quartier, leur ville. En effet, le travail d'éducation se fait non seulement dans la ville, mais également par la ville car il rassemble plusieurs parties prenantes (responsables des politiques sociales et urbaines, tissu économique, culturel et associatif). Les enfants et les jeunes s'imprègnent et interagissent avec l'environnement et par immersion dans la complexité du réel.

Nous nous devons d'éviter cette logique du « tout » à l'école avec un empiètement sur le temps libre hors école, dans **d'autres lieux de socialisation**.

Nous sommes sortis du confinement... ce n'est pas pour reconfiner les enfants dans les écoles. Ils ont besoin d'autres espaces de socialisation !

NOUS PLAIDONS POUR :

- la liberté de choisir d'intégrer les établissements scolaires ou pas
- la suppression des travaux à domicile ou à minima le respect des prescrits du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire concernant la régulation des travaux à domicile
- un réel partenariat entre les écoles et les EDD
- dans le cadre de la réforme des rythmes journaliers, des journées passées dans le cadre scolaire se terminant au plus tard à 16h afin que tous les enfants puissent avoir le choix de bénéficier d'un temps libre hors établissement scolaire et d'investiguer d'autres espaces de découvertes et de socialisation.

18. Consultation des EDD sur la participation des enfants (2022 - 2023), de Marie Campigotto de la FFEDD.



III.

LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES

La déclaration de politique Fédération Wallonie-Bruxelles 2019-2024 place le **bien-être des enfants et des jeunes** au cœur de son action, afin de les amener à « devenir autonomes et responsables, à accomplir des efforts et à prendre part pleinement à la société ». ¹⁹

*« Le Gouvernement veillera en outre à assurer un **soutien efficace** et la plus grande sérénité possible aux acteurs des secteurs relevant de la Fédération, dont l'apport à notre société est hautement appréciable et doit être mieux reconnu »* ²⁰.

Nous sommes tous conscients des effets néfastes de la crise Covid sur le bien-être de nos enfants et de nos jeunes. Néanmoins, il aura fallu que les acteurs du monde médical tirent la sonnette d'alarme pour que cette notion de « bien-être » soit davantage prise au sérieux et reliée à la **santé mentale**. Cependant, nous constatons les **difficultés à faire réseau autour des enfants et de leurs familles** ; davantage encore lorsqu'il s'agit d'interagir avec des professionnels de ce domaine et lorsqu'il est question des **adolescents**. Les violences intrafamiliales mises en exergue par le confinement, la souffrance psychique des jeunes entravés dans leur processus de socialisation, l'isolement, le renforcement des inégalités, la stigmatisation liée aux représentations des troubles de santé mentale et l'accroissement des précarités,...ont amené les équipes éducatives en EDD à revêtir, parfois seuls, une multitude de casquettes et notamment à **apporter une réponse psychologique aux jeunes** ²¹. A l'heure actuelle, le mal-être est toujours bien présent chez certains d'entre eux et les moyens structurels des EDD n'ont pas bougé, entraînant, une nouvelle fois, la nécessité d'user de « bricolages » de la part des équipes pour tenter de soutenir leurs jeunes.

Par ailleurs, les professionnels en EDD n'ont que peu de répit suite à la gestion de la crise Covid. Les équipes déforcées de leurs volontaires, personnes à la retraite, se sont senties menacées par la crise énergétique et économique. Certaines EDD ont dû fermer ou se réorienter vers des activités plus lucratives.

19. Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Déclaration de politique Fédération Wallonie-Bruxelles 2019-2024 », p.3

20. Idem, p.4

21. CANZITTU D., 2022. Marché de faible montant portant sur l'analyse de rapports d'activités 2020-2021 des Ecoles de Devoirs – Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse. Présentation des résultats, 2022, 80 p.

Cet enchainement auquel s'ajoute la lourdeur des processus administratifs impacte également la **santé mentale des professionnels** en EDD.

Comme nous l'avons développé précédemment, tous les types de précarité, **les inégalités en cascade**, les problèmes dans l'enseignement peuvent contribuer au **sentiment de mal-être** de certains enfants et jeunes mis sous cette pression de réussite scolaire et sociale. Ces éléments sont **indissociables** les uns des autres et ne peuvent être traités indifféremment.



Tout comme le préconise la Nouvelle Politique de Santé Mentale des Enfants et des Adolescents (NPSEA), la **mission d'inclusion dans tous les domaines de la vie** doit passer par des activités favorisant le **développement global de l'enfant et du jeune** ²².

En EDD, par la valorisation, l'écoute, le dialogue, la restauration de la confiance en soi et de l'estime de soi, le vivre ensemble,..., ce sont les **compétences psychosociales** des enfants et des jeunes (et des parents) que les professionnels tendent à développer. L'accessibilité sans discrimination vise également **l'inclusion des plus fragilisés**.

22. SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, 30 mars 2015. Guide vers une nouvelle politique de santé mentale des enfants et des adolescents.





Par ailleurs, la santé mentale est la responsabilité de tous les niveaux de pouvoirs et de tous les citoyens. Cela passe également par le **bien-être des travailleurs sociaux** dont font partie les professionnels en EDD. Il convient donc d'y être attentif. En effet, malgré leur épuisement et les craintes quant à leur avenir, les équipes ont la volonté de continuer à assurer la qualité de leur accompagnement. Grâce à la relation de confiance qu'elles entretiennent avec les familles et les enfants, elles sont **en première ligne** pour détecter, mettre en place un réseau autour d'eux et les (ré)orienter si nécessaire.

Afin de lutter contre les inégalités sociales et favoriser l'accessibilité des familles précarisées aux structures de l'ATL dont font partie les EDD, nous pensons qu'il est nécessaire de créer un **maillage territorial** entre écoles, acteurs institutionnels, services sociaux et opérateurs de l'accueil. Pour cela, il s'agit de développer une « *collaboration "d'égal à égal" dans une approche globale du bien-être de l'enfant* ». L'offre d'accueil doit être perçue comme complémentaire et non subalterne à l'offre scolaire.²³

**NOUS PLAIDONS POUR UNE RECONNAISSANCE DU SECTEUR EDD
COMME ACTEUR DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ MENTALE ET DU BIEN-ÊTRE
DES ENFANTS ET DES JEUNES EN LUI DONNANT LES MOYENS
STRUCTURELS ET INSTITUTIONNELS NÉCESSAIRES :**

- une place dans les réflexions liées à la mise en œuvre des politiques de santé mentale des enfants et des adolescents afin de faciliter et de renforcer les partenariats
- une valorisation du secteur EDD comme troisième lieu de vie, aussi important que l'école et la famille
- une valorisation dans le calcul de la subvention EDD de tous les temps qui contribuent à la qualité de l'accueil (formation des équipes, temps de préparation, temps de mise en réseau,...)
- un allègement des processus administratifs de base (RGPD, droit à l'image, registre UBO, attestations fiscales garde d'enfant,...)

23. CIRTES UCLOUVAIN et RIEPP ASBL, 2022. « Non-recours aux services d'accueil temps libres et aux milieux d'accueil de l'ONE NOUR », rapport de recherche final.

IV. CONCLUSION - NOS REVENDICATIONS

« *La pérennité de toute société démocratique repose sur la créativité, le dynamisme, l'engagement social et les compétences des jeunes* »²⁴.

Bien que nous ayons construit ce mémorandum sur des plans limités dans le temps, nous espérons que les notions de continuité et de cohérence seront le fil rouge des futurs programmes, au même titre que la transversalité, dans une perspective de politiques durables et équitables.

Renforcer l'existant lorsqu'il fonctionne démontre la confiance réciproque entre les pouvoirs publics et la société civile. C'est cette confiance en l'avenir et en une société égalitaire et responsable que nous voulons transmettre à nos publics.

La Fédération Francophone des EDD et les Coordinations régionales, en soutien au secteur des EDD reconnues par l'ONE, plaident donc pour :

1. Une reconnaissance effective, un maintien et un renforcement des spécificités des EDD

- ▶ La reconnaissance d'une 5ème mission complémentaire : le soutien à la parentalité
- ▶ La reconnaissance du secteur EDD comme acteur de prévention de la santé mentale et du bien-être des enfants et des jeunes en lui donnant les moyens structurels et institutionnels nécessaires :
 - une place dans les réflexions liées à la mise en œuvre des politiques de santé mentale des enfants et des adolescents afin de faciliter et de renforcer les partenariats
 - une valorisation du secteur EDD comme troisième lieu de vie, aussi important que l'école et la famille
 - une valorisation dans le calcul de la subvention EDD de tous les temps qui contribuent à améliorer la qualité de l'accueil (formation des équipes, temps de préparation, temps de mise en réseau,...)
 - un allègement des processus administratifs de base (RGPD, droit à l'image, registre UBO, attestations fiscales garde d'enfant,...)
- ▶ La liberté de choix d'intégrer les établissements scolaires ou de rester hors des écoles

24. Conseil de l'Europe, novembre 2020. « Stratégie 2030 du secteur jeunesse - Permettre aux jeunes de s'engager sur les valeurs du Conseil de l'Europe ».





2. Un refinancement structurel par :

- ▶ le financement d'un emploi temps plein pour chaque EDD subventionnée
- ▶ une enveloppe budgétaire spécifique à la tranche d'âge 15-18 ans
- ▶ la création d'un fonds infrastructure

3. Dans le cadre d'une éventuelle régionalisation, nous revendiquons d'en évaluer l'impact sur les structures, en particulier pour les EDD de la région bruxelloise.

4. Un réel partenariat entre les écoles et les EDD par :

- ▶ la suppression des travaux à domicile ou à minima le respect des prescrits du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire concernant la régulation des travaux à domicile.
- ▶ une réforme des rythmes journaliers, respectueuse du droit au temps libre et du droit au repos des enfants avec des journées se terminant au plus tard à 16h. Les enfants doivent avoir le choix de découvrir d'autres espaces de socialisation que l'école.



Fédération Francophone des Écoles de Devoirs asbl

Place Saint Christophe 8 - 4000 Liège
Tel : 04/222.99.38 - Email : info@ffedd.be

Association des Ecoles de Devoirs de Liège

Place Saint Christophe, 8 - 4000 Liège
Tel : 04/223.69.07 - E-mail : info@aedl.be

Coordination des Ecoles de Devoirs du Brabant wallon

Rue des Deux Ponts, 19 - 1340 Ottignies
Tel : 010/61.10.88 - E-mail : info@ceddbw.be

Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles

Rue de la Borne, 14 - 1080 Bruxelles
Tel : 02/411.43.30 - 0472/07.13.09

Coordination des Ecoles de Devoirs du Hainaut

Chemin des Mourdreux, 56A - 7000 Mons
Tel : 0479/94.48.30 - E-mail : info@ceddh.be

Coordination des Ecoles de Devoirs de Namur - Luxembourg

Avenue des Champs Elysées, 39 bte 134 - 5000 Namur
Tel : 081/23.03.37 - E-mail : info@cedd-namlux.be

www.ecolesdedevoirs.be